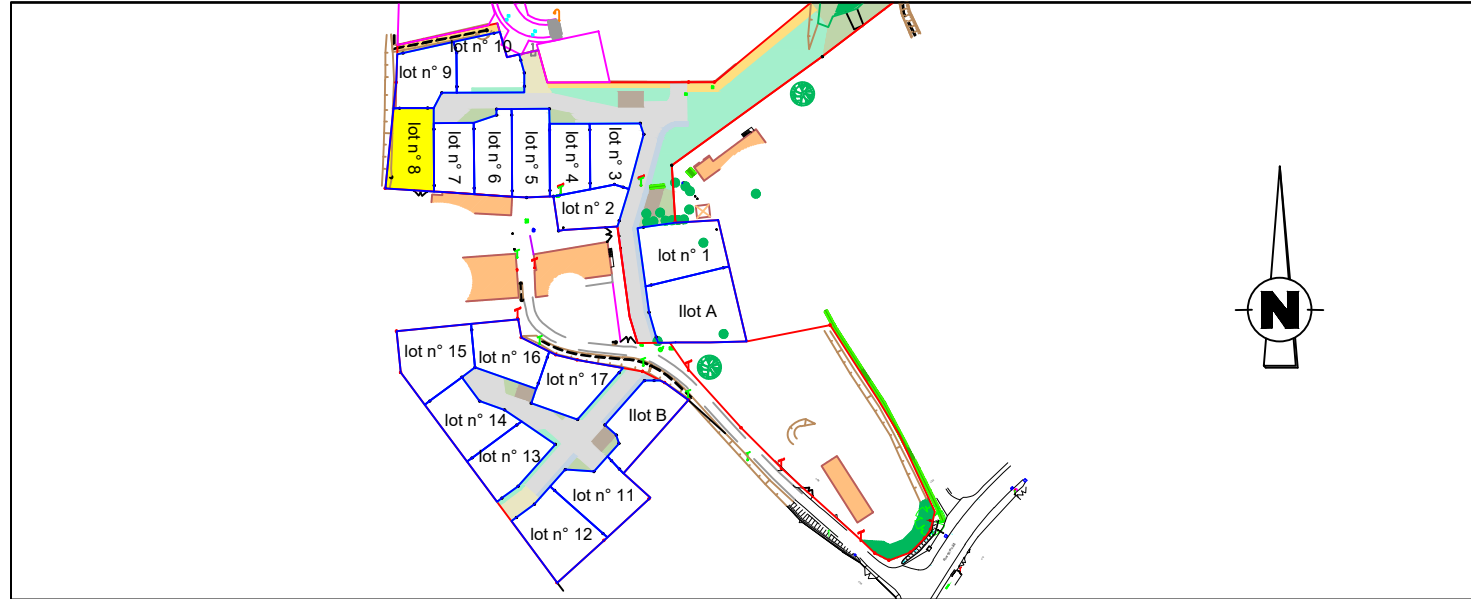


# ROUILLON

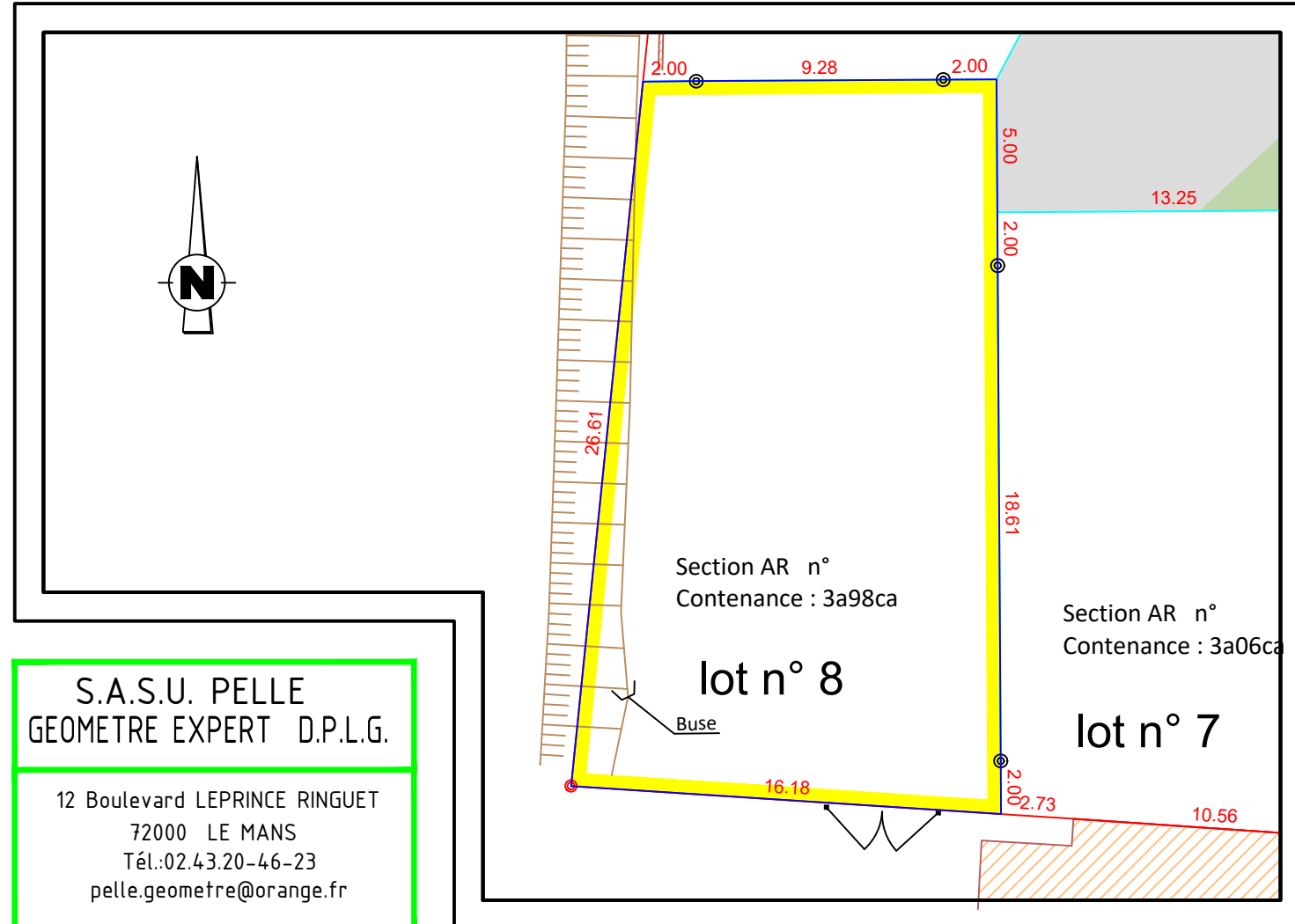
Lotissement " l'Ecrin 1 et l'Ecrin 2 "

## PLAN DE VENTE DU LOT 8

PLAN DE SITUATION



PLAN DE BORNAGE ECHELLE 1 / 250



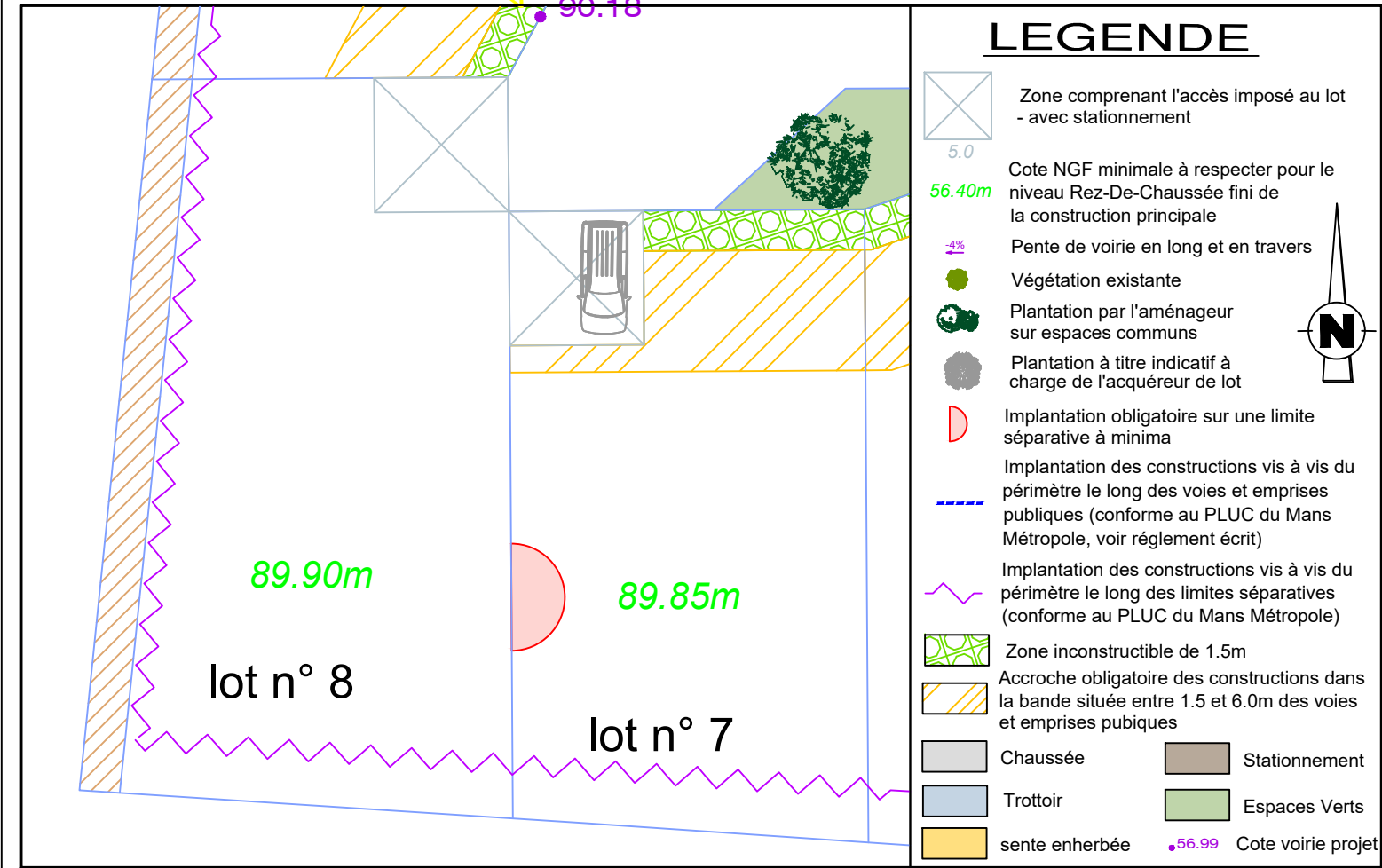
**S.A.S.U. PELLE**  
GEOMETRE EXPERT D.P.L.G.

12 Boulevard LEPRINCE RINGUET  
72000 LE MANS  
Tél.:02.43.20-46-23  
pelle.geometre@orange.fr



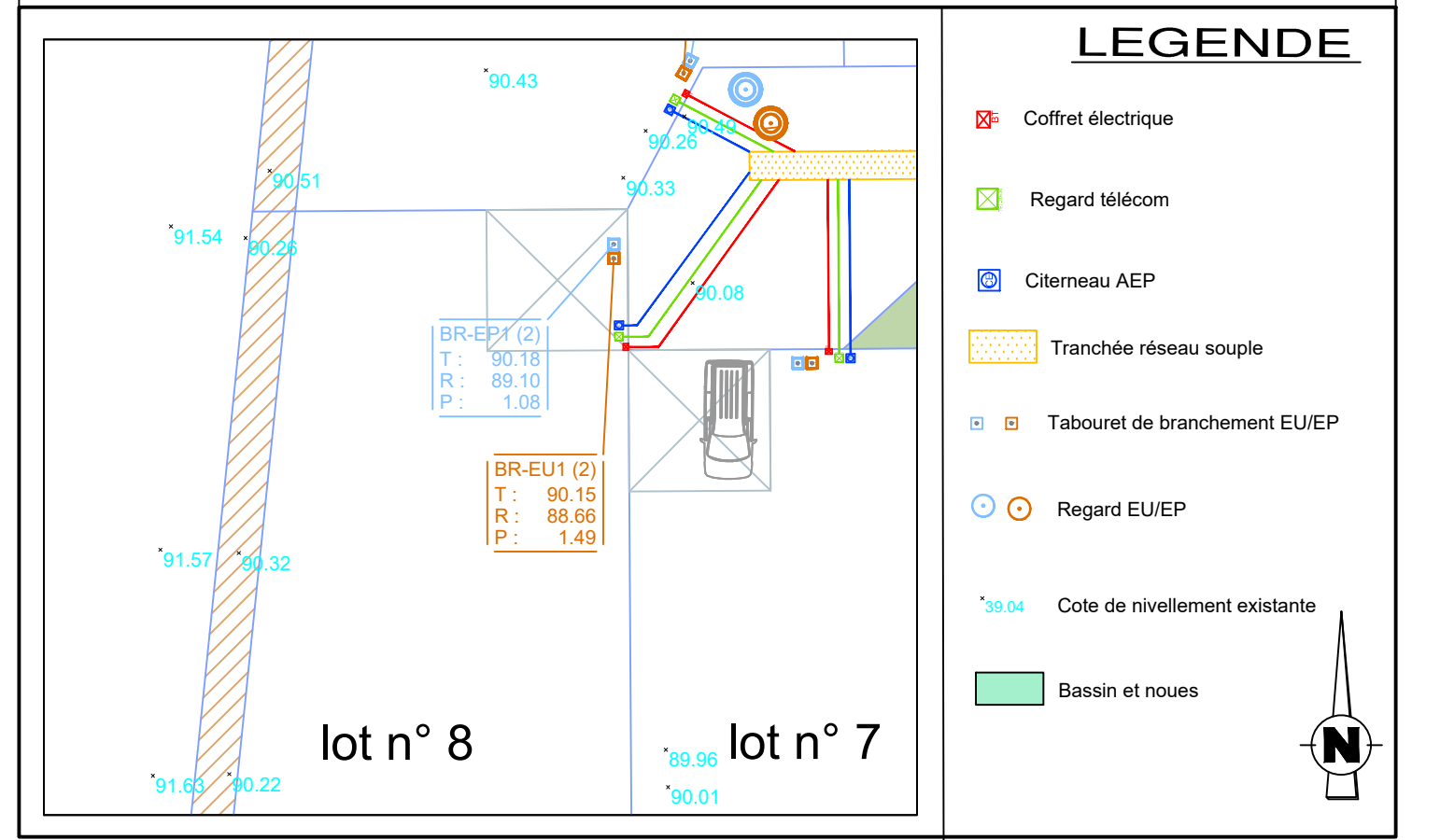
TIML  
1, rue Charles Fabry  
72013 LE MANS

## REGLEMENT GRAPHIQUE ECHELLE 1/250



- ### LEGENDE
- Zone comprenant l'accès imposé au lot - avec stationnement
  - Cote NGF minimale à respecter pour le niveau Rez-De-Chaussée fini de la construction principale
  - Pente de voirie en long et en travers
  - Végétation existante
  - Plantation par l'aménageur sur espaces communs
  - Plantation à titre indicatif à charge de l'acquéreur de lot
  - Implantation obligatoire sur une limite séparative à minima
  - Implantation des constructions vis à vis du périmètre le long des voies et emprises publiques (conforme au PLUC du Mans Métropole, voir règlement écrit)
  - Implantation des constructions vis à vis du périmètre le long des limites séparatives (conforme au PLUC du Mans Métropole)
  - Zone inconstructible de 1.5m
  - Accroche obligatoire des constructions dans la bande située entre 1.5 et 6.0m des voies et emprises publiques
  - Chaussée
  - Trottoir
  - sente enherbée
  - Stationnement
  - Espaces Verts
  - Cote voirie projet

## PLAN DES RESEAUX ECHELLE 1 / 250



- ### LEGENDE
- Coffret électrique
  - Regard télécom
  - Citerneau AEP
  - Tranchée réseau souple
  - Tabouret de branchement EU/EP
  - Regard EU/EP
  - Cote de nivellement existante
  - Bassin et noues